

UN  
TOIT  
POUR  
TOUS

**EDITO & PROGRAMME**  
**CALENDRIER**  
**RÈGLEMENT DE CONSULTATION**  
**CAHIER DE CHARGES**

# edito

La crise du mal-logement ne cesse de s'étendre au point de devenir universelle. Le fait d'être sans domicile constitue un handicap majeur et supplémentaire pour les personnes en difficulté. Il est impératif d'imaginer de nouveaux types d'hébergements pour répondre aux situations d'urgence mais aussi aux attentes interminables de beaucoup de nos concitoyens. Des idées simples qui, une fois mises en œuvre avec tout le pragmatisme requis, pourraient s'avérer être des solutions pour réduire ce mal-logement et redonner de la dignité à ceux, trop nombreux, qui sont encore sans domicile.

Les toits dessinent le paysage des villes et des campagnes, ils dessinent l'horizon. Un toit c'est une protection, c'est un abri pour se reconstruire. C'est une promesse d'une vie familiale et sociale retrouvée.

Zones de transition, zones commerciales, zones d'activités, interfaces entre urbain et rural, les entrées de villes concentrent de grands enjeux d'aménagement. Il existe à la périphérie de nos villes, des hangars agricoles inexploités, des friches industrielles mais aussi des infrastructures ferroviaires obsolètes, un patrimoine militaire inutilisé et des hangars logistiques dans les zones commerciales... Ce sont là des millions de mètres carrés abrités inemployés qui pourraient changer la vie de centaines de milliers de personnes.

Ces espaces vacants sont le théâtre parfait pour expérimenter une nouvelle manière d'habiter les franges urbaines, et d'exprimer l'architecture. Cela permet à une somme de programme de revitaliser des sites en sommeil, et de développer à long terme une nouvelle manière d'habiter l'existant.

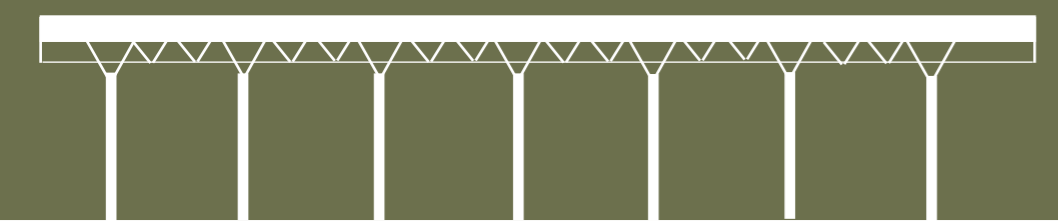
Il ne s'agira pas de détruire pour reconstruire, mais d'utiliser l'ossature et les toitures existantes de ces bâtiments vides. Les participants au prix W 2023 sont invités à imaginer, par la greffe architecturale, des solutions originales pour réinventer l'habitat et son environnement immédiat en développant toute une typologie de logements de qualité, qui permettra d'atténuer cette crise sociale.

# hangar agricole

2



**Pise, Italie.**



+



+



=

**lieu  
de  
vie**



# halle industrielle

2



Paris, France.



+



+



=

**lieu  
de  
vie**





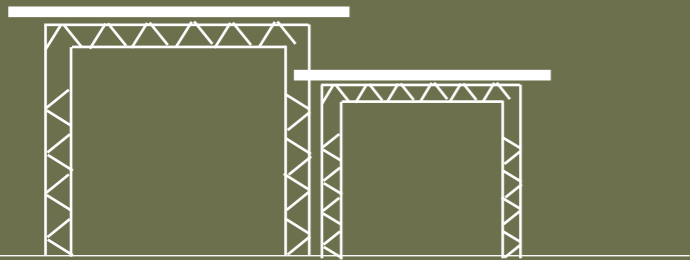


# hangar surface commerciale moyenne

3



**Reims, France.**



+



+



=

**lieu  
de  
vie**





# Programme

Pour cette nouvelle édition du Prix W, vous êtes invités à choisir une typologie de toit soit parmi celles que nous vous proposons soit une typologie similaire que vous connaissez. Une fois la typologie choisie, il s'agira d'utiliser **l'ossature et les toitures existantes** afin d'imaginer des solutions originales pour réinventer l'habitat et son environnement immédiat. Vous développerez ainsi tout un système de logements de qualité et une programmation permettant de créer une vie de quartier, à l'abri et autour de la toiture.

## RECYCLAGE DU BATI

Les typologies de lieux proposées ont en commun d'être des espaces abrités, protégés et dont le sol est imperméabilisé. L'objectif est de créer des logements dignes, réalisables à faibles coûts dans un environnement requalifié. Nous attendons une réflexion sur des systèmes constructifs suffisamment simples, économiques, frugales, écologiques et capables. Le bâti

doit être flexible pour pouvoir s'adapter à des usages qui évoluent sur la durée de vie du bâti. A court et moyen terme, cela permet à une somme de programme de revitaliser des sites en sommeil, et de développer à long terme une nouvelle manière d'habiter l'existant.

## UN ARCHETYPE « RESPONSABLE » ET INNOVANT

Il faut penser à l'intégration rapide de programmes répondant à un besoin urgent. La valeur de votre proposition réside dans l'immédiat que l'espace peut avoir sur la population. L'architecture que vous proposerez devra être modulaire, adaptable, responsable et universelle. Il s'agira d'employer des matériaux locaux et biosourcés.

## QUEL TOIT ?

Afin de permettre la mise en place d'un système viable, si vous choisissez un toit autre que ceux que nous vous proposons il s'agira de respecter les règles suivantes :

- Il faut impérativement que le toit choisi se situe en frange urbaine c'est-à-dire à l'entrée ou bien à la sortie d'une agglomération.
- Qu'il appartienne à une des trois

catégories proposées : hangar agricole, friche ferroviaire, hangar logistique de taille moyenne en zone commerciale ou industrielle.

- Afin de permettre un apport de lumière naturelle suffisant il faudra choisir un toit qui ne soit pas surdimensionné.
- Le toit choisi devra abriter un sol en dur afin de constituer une base saine et imperméabilisée pour accueillir les logements.
- La toiture ne pourra ni être percée ni être déplacée, il s'agit d'utiliser l'ossature dans son ensemble, à l'état brut.

## UNE ECHELLE HUMAINE

- L'archétype de logement proposé devra être qualitatif, modulaire, réalisable à faible coût et dans un laps de temps relativement court.
- Il faudra prévoir des surfaces de logement allant du T2 au T3. -
- La notion de réversibilité du bâti neuf (sans fondation) est fondamentale
- La notion de programme mixte est importante (bâtiment hybride) pour concevoir un futur lieu de vie souvent éloigné d'un centre urbain : imaginer de nouveaux programmes, voire de nouveaux usages

## LES USAGERS

### A qui s'adresse ce projet d'habitat?

Aux sans-abris, aux personnes ayant des revenus faibles, aux jeunes actifs, aux étudiants...

## Calendrier

Lancement de la dixième édition du Prix W : 31 décembre 2022.

Date limite pour poser des questions : 10 mars 2023.

Date limite d'inscription en ligne : 15 mars 2023 à minuit.

Dépôt de votre projet : du 10 mars\* au 20 mars 2023 à midi en ligne.

Sélection des projets par le jury : avril 2023.

Inauguration de l'exposition à Venise : 18 mai 2023

\*vous pouvez envoyer vos projets sur [prixw@wilmotte.fr](mailto:prixw@wilmotte.fr) à partir du 10 mars 2023.

## Article 1 : Objet du concours

La fondation d'entreprise Wilmotte, en organisant le concours Prix W 2023, favorise la prise de conscience de l'importance de la greffe architecturale et urbaine pour la préservation du patrimoine européen et son évolution dans le monde contemporain. Elle offre également aux architectes de demain l'opportunité de mettre leur potentiel créatif à l'épreuve.

## Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert aux étudiants en architecture et aux jeunes architectes des écoles d'architecture des pays de l'Union européenne et de la Suisse, de la Serbie, Monténégro, Ukraine et Géorgie, diplômés après le 1er janvier 2021. Ils devront justifier de leur inscription actuelle ou passée dans une école. La participation au concours peut être individuelle ou par équipe d'un maximum de deux personnes, chaque membre de l'équipe devant répondre aux critères mentionnés précédemment.

Un même candidat ne peut participer qu'une seule fois au concours et avec un seul projet. Une candidature multiple entraînera automatiquement une disqualification individuelle et collective, s'il s'agit d'une participation au sein d'une équipe.

Les collaborateurs de l'agence Wilmotte & Associés, actuels ou anciens, ne peuvent directement ou indirectement participer au concours. Leur participation entraînera automatiquement une disqualification individuelle et collective, s'il s'agit d'une participation au sein d'une équipe.

La participation au concours est gratuite.

## Article 3 : Organisation du concours

Les langues du concours sont, à titre égal, le français et l'anglais. Tout document soumis devra être rédigé dans l'une de ces deux langues.

## • Inscription

Les inscriptions se font en ligne sur : [www.prixw.com](http://www.prixw.com). Les pièces relatives au concours y sont téléchargeables après inscription.

## • Questions – Réponses

Des questions concernant le projet ou la procédure peuvent être déposées sur le site [prixw.com](http://prixw.com) jusqu'au 10 mars à minuit. Les réponses seront communiquées à l'ensemble des participants par publication sur le site ([prixw.com](http://prixw.com)).

## • Rendu du concours

Vous devez déposer vos projets en ligne à partir du 10 mars jusqu'au 20 mars 2023 à midi.

Vous pouvez envoyer vos projets à partir du 10 mars 2020 sur [prixw@wilmotte.fr](mailto:prixw@wilmotte.fr). Les candidats devront respecter les critères du rendu tels qu'ils apparaissent dans le cahier des charges du concours ci-après.

Les candidats ne respectant pas ces critères seront disqualifiés.

En cas de réclamation, celle-ci devra être faite dans les quatorze jours qui suivent l'annonce des résultats.

## • Résultats

Le jury se réunira dans les jours suivants la date de rendu, pour sélectionner les lauréats du concours. La remise des prix se déroulera le 18 mai 2023 lors d'une cérémonie officielle qui aura lieu à la galerie de la Fondation à Venise.

Les projets primés seront exposés et présentés à la presse à cette occasion.

Les trois premiers lauréats sont tenus d'assister à cette manifestation, sauf à perdre le bénéfice des récompenses désignées ci-dessous.

La Fondation prendra en charge les frais de déplacement et d'hébergement des 3 équipes lauréates.

# Règlement de consultation

\*Les étudiants du Royaume-Uni ont toujours le droit de participer au concours.  
En cas de litige, seul le règlement en français fera foi.

#### **Article 4 : Sélection des lauréats**

Le jury international est composé d'architectes, de journalistes, d'urbanistes, de personnalités compétentes. Le président du jury sera élu par ses membres.

##### • **Organisation du jury**

Le jury sélectionne les projets. Les noms des Lauréats seront rendus publics après délibération finale du jury début Juin 2023 sur le compte Instagram @prixw.  
Les projets sélectionnés seront exposés au public pendant la Biennale d'Architecture de Venise 2023 et seront publiés par la Fondation.

##### • **Critères de sélection**

Le jury décernera les prix selon les critères suivants :

- Analyse du site
- Originalité et créativité du concept
- Qualité de la greffe urbaine et architecturale
- Réalisation architecturale
- Qualité des documents produits
- Clarté de la proposition

L'ordre et la pondération des critères sont laissés à la discrétion du jury. Cette liste est donnée à titre indicatif, elle n'est pas limitative.

Le jury peut, s'il l'estime nécessaire, nommer des projets ou décerner des mentions spéciales. Le jury se réserve le droit de ne pas accorder tous les prix si la qualité ou le nombre de projets reçus est insuffisant.

#### **Article 5 : Prix**

Les prix se décomposent comme suit :

- 1er prix : Le ou les premiers lauréats se verront offrir une bourse de 8 000 Euros.
- 2ème prix : Le ou les deuxièmes lauréats se verront offrir une bourse de 6 000 Euros.
- 3ème prix : Le ou les troisièmes lauréats se verront offrir une bourse de 3 000 Euros.

Les trois lauréats ainsi que les projets mentionnés seront exposés à Venise à la galerie de la Fondation Wilmotte lors de la biennale internationale d'architecture 2023.

Tous ces projets feront également partie d'une publication dédiée au Prix W.  
Les participants ne pourront prétendre à aucune autre indemnité.

#### **Article 6 : Propriété et utilisation des projets et informations fournies par les candidats**

Les documents des projets parvenus aux organisateurs ne sont pas restitués aux candidats.

Les organisateurs se réservent le droit d'une utilisation non commerciale des projets et de l'identité des candidats à des fins d'expositions, de publications et de communication dont ils seront les seuls juges, sans limitation de durée. Ils pourront également réaliser des copies de ces informations à ces mêmes fins (représentations textuelles, graphiques ou photographiques). Les participants restent par ailleurs propriétaires des projets soumis au concours et à leurs droits d'exploitation.

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout participant au concours est informé que les informations nominatives recueillies à l'occasion de ce concours sont nécessaires pour sa propre participation au concours. Ces informations sont destinées à la Fondation d'entreprise Wilmotte. Le participant reconnaît cette nécessité et bénéficie d'un droit d'accès et de rectification.

#### **Article 7 : Dispositions générales**

La Fondation d'entreprise Wilmotte se réserve le droit de proroger ou, en cas de force majeure, d'annuler le présent concours. Elle s'engage à en informer les participants, mais sa responsabilité ne saurait être engagée par ce fait.

En cas d'ambiguïté ou de litiges, les interprétations que donne le Président du jury à la version française du présent règlement, du sujet et du cahier des charges feront autorité.

L'inscription au concours implique la pleine acceptation et adhésion au présent règlement



Chaque équipe/participant ne peut déposer qu'un seul projet.

Le rendu sera obligatoirement effectué sous format dématérialisé.

Il se fera en une seule fois sur le site [www.prixw.com/submission23](http://www.prixw.com/submission23) avant le 20 mars 2023 à minuit.

Merci de prendre connaissance des conditions de participation ci-dessous et de consulter régulièrement la F.A.Q. ([prixw.com/faq23](http://prixw.com/faq23))

## Composition du rendu

### Article 1 : Pièces graphiques

- 3 planches PDF au format A1 (orientation paysage).
- Une compilation de ces 3 planches en document PDF A4.

### Article 2 : Contenu des planches

- Le contenu des planches est libre : plans masse, plans, images, coupes, axonométries, croquis, schémas, etc.
- Le rendu devra comporter au minimum : un plan masse, un plan de niveau, des coupes /élévations et des images.
- Une attention particulière doit être apportée à l'explication de votre concept de greffe.
- Les planches doivent être anonymes. Veillez à ne pas faire figurer vos noms ni éléments distinctifs sur les éléments présentés au jury.

### Article 3 : Format des planches

- Format de rendu : .PDF
- L'orientation doit être spécifiée sur tous les plans.
- L'échelle de tous les documents graphiques doit être précisée.
- Les textes et légendes doivent être en français ou en anglais.
- Le poids de chaque planche A1 doit être inférieur à 10 Mo (300 dpi). Les documents vous seront demandés en haute définition si vous êtes sélectionnés.
- Les A1 doivent être nommés de la manière suivante : NOM-PRENOM\_1.pdf, NOM-PRENOM\_2.pdf et NOM-PRENOM\_3.pdf
- Le poids de la copie en A4 de vos 3 boards doit être inférieur à 5 Mo.
- La copie devra être nommée NOM-PRENOM\_123.pdf
- Il est de la responsabilité de chaque candidat ou équipe de candidats de

s'assurer que la représentation graphique du projet permet aisément sa reproduction pour d'éventuelles publications ultérieures.

N.B. : Vous êtes autorisés à ajouter une vidéo (durée 2 min ; taille < 10 Mo). Non obligatoire.

### Article 4 : Pièces écrites

- Texte de 500 mots maximum décrivant votre projet.
- Format de rendu : A4 portrait en .PDF, .DOC ou .DOCX
- Le document devra être nommé NOM-PRENOM\_TXT
- Pour information : vous devez donner un titre à votre projet (il vous sera demandé lors du dépôt du dossier).

### Article 5 : Pièces administratives

- Pour chaque membre de l'équipe : certificat d'inscription de votre école d'architecture et /ou diplôme.
- Formats de rendu acceptés : .PDF, .JPG, .PNG, .BMP
- Le document sera nommé : NOM-PRENOM\_DIP
- Le poids de chaque document doit être inférieur à 5 Mo.

2023